



Statut etudiant à vie privé familiale

Par **Andykely**, le **24/09/2012** à **17:59**

Bonjour,rnrnrnJe viens de terminer mon Master 2 cette année, j'ai un bébé de 18 mois qui est né ici en france, et je ne suis pas mariée. Est ce que je peux demander un changement de statut de "Etudiant" à "Vie Privé Familiale",rnrnJe vous remercie de votre réponse

Par **AlexanderVas95**, le **24/09/2012** à **23:53**

Bonjour,rnrnPour demander une changement en VPF, il faudra prouver d'1 que vous êtes la mère, et ensuite, que vous pourrez subvenir à ses besoins (avoir un emploi stable et non un CDD) , et donc avoir un travail et un logement pouvant accueillir un enfant. rnPour faciliter les démarches, mariez vous avec le père de votre enfant (si vous êtes toujours ensemble).